

Pour une collaboration fructueuse

L'engagement bénévole est un choix personnel d'offrir sans perspective de rémunération un peu de son temps, de soi-même et de ses compétences.

Le respect de quelques principes de base favorise le développement d'une collaboration fructueuse et harmonieuse entre le bénévole et l'association.

Quels sont les points principaux à préciser ?

➤ **Contexte de collaboration**

Donner une information claire sur la mission de l'association ses objectifs, son fonctionnement comme sur l'activité bénévole à accomplir. Confier au bénévole une activité qui lui convienne et qui corresponde à ses compétences.

➤ **Conditions de travail et la durée de l'activité bénévole**

La durée de l'activité est de l'ordre de 4h à 6h par semaine. Exception : les engagements bénévoles ponctuels liés à un événement de plusieurs jours, tels que : manifestations sportives ou culturelles, camps de vacances pour personnes handicapées, etc.

➤ **Couverture au plan des assurances**

Assurer les bénévoles pendant leur activité (assurances accidents, responsabilité civile, casco).

➤ **Défraiements**

Rembourser aux bénévoles les frais que leur activité nécessite (par ex. : frais de transports, téléphones). Divers modes de remboursement sont possible : sur la base de notes de frais, forfaitairement, trimestriellement,

➤ **Encadrement des bénévoles**

Soigner l'accueil des bénévoles. Prévoir au sein de l'association une personne de référence chargée de leur accompagnement. Offrir des temps de formation et d'échange de leurs expériences pour ajuster les pratiques (p.ex. : groupes de discussion).

➤ **Reconnaissance de l'activité**

Faire le point régulièrement sur le travail réalisé par le bénévole et son apport à l'association. Remettre au bénévole une attestation pour l'activité accomplie.